

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

N°8

21 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un septembre le conseil municipal de la commune de VEYSSILIEU, légalement convoqué le 16 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie de VEYSSILIEU, sous la présidence de Monsieur Joël MAZZARO, Maire.

PRESENTS :

Joël MAZZARO, Adolphe MOLINA, Lydie GRAMOND-GAY, Karim AMEZIANE, Corinne PELEGRY, Nathalie FLAMAND, Michel BRASME, Anne ADAMOWICZ, Max VELIEN.

ABSENTS EXCUSES : Yves POTIER, Marc BERNARD.

SECRETAIRE : Adolphe MOLINA

Compte-rendu de la dernière séance : adopté à l'unanimité des présents.

1- Délibérations : Régie des produits divers, liste des produits encaissés. **Remplacement de la suppléante pour la régie cantine scolaire et la régie des produits divers.**

Monsieur Didier ROSTAIN, comptable public, est venu en mairie le 25 juillet dernier procéder à la vérification des régies de la commune (produits divers et cantine).

Après contrôle, Monsieur le comptable public nous a demandé de revoir la liste des produits encaissés pour la régie des produits divers.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait déjà revu cette liste par délibération en date du 06/04/2017 et propose de prendre une nouvelle délibération afin de répondre aux exigences du comptable public.

Il propose la liste suivante :

- redevance de location du service téléalarme
- dons
- produits liés à l'action sociale
- photocopies et frais d'expéditions
- vente de livres, topo-guides ou cartes de randonnées
- encaissement des paiements de la garderie périscolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2017/08/01 : Vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

DECIDE à l'unanimité des présents d'adopter la liste mise à jour des produits encaissés.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Pour la régie cantine, Monsieur ROSTAIN nous a fait remarquer que Madame GRAMOND-GAY, élue avec délégation de signature sur la comptabilité, ne pouvait être suppléante de Madame MIGNOT.

Monsieur le Maire a donc acté par arrêté en date du 08/09/2017 la nomination de Madame Irène MARTINEZ, avec son accord, comme mandataire suppléante de Madame MIGNOT.

Outre ces deux remarques, Monsieur ROSTAIN a conclu sa vérification en notant que Madame MIGNOT tenait la régie avec sérieux et a rappelé que la commune devait anticiper le départ à la retraite de Madame MIGNOT en prévoyant la formation de la personne susceptible de la remplacer.

Arrivée de Madame Nathalie FLAMAND

2- Délibération : demande d'adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB) pour la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bourbre (SAGE).

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB) est un syndicat mixte ouvert créé en 1968 et regroupant 73 communes du bassin-versant de la Bourbre et le Conseil Départemental de l'Isère.

Le SMABB s'est engagé dans la prévention des inondations sur l'ensemble du bassin de la Bourbre suite aux crues de 1993. Il apporte un appui technique et un conseil auprès des communes et intercommunalités pour la mise en œuvre de leurs projets hydrauliques, de restauration de cours d'eau ou de préservation des zones humides d'intérêt communal ou intercommunal. En matière de travaux, ses statuts lui permettent :

- d'exécuter dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage ou d'aide à l'exécution des travaux pour assurer le bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques ;
- d'assurer les travaux hydrauliques pour la gestion des risques d'inondation.

Le SMABB porte la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bourbre et la mise en œuvre d'outils contractuels en vue de la restauration des milieux et de la prévention des inondations.

Le SMABB engage actuellement une réforme statutaire en lien avec la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) créée par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 modifiée par la loi NOTRe qui, au 1^{er} janvier 2018, attribue aux communes cette compétence ciblée et obligatoire avec transfert automatique aux EPCI à fiscalité propre dont elles sont membres.

Ces EPCI peuvent transférer ou déléguer cette compétence à des groupements de collectivités tels que le SMABB pour en assurer l'exercice.

Du fait des dispositions législatives et des réformes engagées sur le territoire, le SMABB serait amené à porter :

- La compétence GEMAPI pour le compte des EPCI,
- Les missions hors GEMAPI pour le compte des communes, notamment la mise en œuvre du SAGE.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bourbre est un document de planification élaboré de manière collective, sur un périmètre hydrographique cohérent. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Conformément à la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques dite « LEMA » et son décret d'application n°2007-1213 du 10 août 2007, le SAGE Bourbre se compose de deux documents ayant une portée juridique différente :

- un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- un règlement et ses documents cartographiques.

Le PAGD est opposable à l'administration et le règlement est opposable à l'administration et aux tiers. Le SAGE doit lui-même être compatible avec le Schéma Directeur et de gestion des eaux du bassin Rhône Méditerranée (SDAGE).

Le SAGE est établi par la Commission Locale de l'Eau représentant les divers acteurs du territoire.

Le périmètre du SAGE de la Bourbre a été arrêté par le Préfet de l'Isère le 08 avril 1997 et la composition de la Commission locale de l'Eau le 23 janvier 1998.

Les documents du SAGE (PAGD et Règlement) ont été arrêtés par le Préfet de l'Isère le 08 août 2008.

Le SAGE de la Bourbre couvre la totalité du périmètre du bassin hydrographique ainsi que les communes ayant un lien avec les eaux souterraines.

A ce jour, la commune de VEYSSILIEU cotise au SMABB du fait de sa présence dans le périmètre du SAGE de la Bourbre arrêté par le Préfet mais n'en est pas adhérente.

Il est proposé au conseil municipal de se saisir de la réforme statutaire engagée pour adhérer au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB) au titre de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bourbre (SAGE).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2017/08/02 : Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

ACCEPTE à l'unanimité des présents de demander l'adhésion de la commune de VEYSSILIEU au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB) au titre de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bourbre (SAGE).

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

3 - Délibération : pour créer un poste d'Adjoint technique territorial à temps non complet pour la garderie périscolaire, la cantine et le ménage des bâtiments communaux, et fixer le niveau de recrutement et la rémunération.

Monsieur le maire rappelle avoir reçu l'accord du conseil municipal afin de préparer un Contrat à Durée Déterminée et de le proposer à Madame Colette LASSALLE.

Au vu des besoins de la commune, un CCD à temps non complet comprenant la garderie périscolaire, la cantine et le ménage des bâtiments communaux a été préparé pour un nombre d'heures, lissées sur l'année civile, de 20,37 heures hebdomadaires à l'indice brut 347 et l'indice majoré 325, à compter du 01 novembre 2017.

Monsieur le Maire a reçu Madame LASSALLE qui est favorable à la signature de ce contrat. Afin de respecter les délais administratifs (deux mois), l'ouverture de poste a été déposée le 01 septembre 2017 sur le site emploi-territorial.

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet pour la garderie périscolaire, la cantine et le ménage des bâtiments communaux pour un volume d'heures de 20,37 heures hebdomadaires à l'indice brut 347 et indice majoré 325, à compter du 01 novembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2017/08/03 : Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

DECIDE à l'unanimité des présents la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet pour la garderie périscolaire, la cantine et le ménage des bâtiments communaux pour un nombre d'heures, lissées sur l'année civile, de 20,37 heures hebdomadaires à l'indice brut 347 et indice majoré 325, à compter du 01 novembre 2017.

DONNE tous pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

4 – Délibération : Présentation de l'avant-projet pour la restructuration du centre village et l'école, choix du scénario.

Monsieur le Maire rappelle que suite à la présentation par l'équipe de maîtrise d'œuvre du diagnostic pour la restructuration du centre village et l'école le 26 juillet dernier, la commission projet école s'est réunie par deux fois, les samedi 29 juillet et mercredi 02 août.

La commission dans son ensemble a opté pour le scénario le plus judicieux et le moins onéreux qui consiste à l'utilisation du bâti existant, café, logement, salle de rencontre, garages communaux, qui possède la capacité d'accueillir nos besoins scolaires soit : deux salles de classe, une salle de motricité et une salle de restauration et ses dépendances.

L'équipe municipale a conscience que le bâti communal existant a besoin d'importants travaux de rénovation et que la commune n'a pas les moyens financiers de mener à bien ces travaux et la construction d'une école neuve.

La commission a néanmoins émis la réserve d'avoir un projet permettant l'accès à deux classes de 50m² minimum et d'une salle de restauration spacieuse et conviviale avec, si besoin, l'utilisation de l'étage et des apprentis derrière le bâtiment.

La restructuration de l'école actuelle en café avec travaux d'accessibilité et transformation de la cours d'école en extension de la place du village permet une ouverture du centre bourg et la mise en valeur ainsi que la pérennité du commerce qui est un souhait du conseil municipal.

Pour ce faire, un chiffrage du coût de la restructuration de l'école actuel en café a été demandé au maître d'œuvre, l'aménagement de la cours étant déjà compris dans le scénario choisi.

Jeudi 14 septembre 2017 à 15h00, Monsieur RIGASSI et son équipe nous ont présenté le diagnostic final prévu en première phase de l'appel d'offre ainsi que l'esquisse du scénario choisi par la commission projet école pour validation. Étaient présent pour la commune Joël MAZZARO, Karim AMEZIANE, Anne ADAMOWICZ et Max VELIEN.

Cette esquisse contient quatre propositions de disposition dans le bâtiment communal.

Les surfaces sont conséquentes et le positionnement des salles de classes, de la salle de restauration et de la salle de motricité est interchangeable entre les propositions, sans influence sur le coût total annoncé qui est de **578 233,91 euros HT** sur le bâtiment et de **275 100,00 euros HT** pour les VRD et les aménagements extérieurs soit un total prévisionnel de **853 333,91 euros HT**.

Monsieur le Maire a remis au maître d'œuvre un exemplaire du dossier de demande de subventions auprès du conseil départemental afin de déposer notre nouveau projet avant le 31 octobre 2017 et d'intégrer la programmation 2018 – 2022.

Les subventions étant réparties sur les quatre années, Monsieur le Maire demandera l'autorisation au conseil municipal de prendre contact avec des organismes financiers dans le but de contracter un emprunt dans l'attente de toucher la totalité des subventions accordées par le conseil départemental.

La prochaine rencontre avec Monsieur RIGASSI est programmée le lundi 16 octobre 2017 à 09h30.

Monsieur le Maire présente les esquisses sur vidéo projecteur à l'ensemble des membres du conseil.

Après débat ouvert la disposition des salles du scénario A paraît la plus appropriée à nos attentes.

Celle-ci prévoit une salle de restauration de 54 m² + cuisine et toilettes et une salle de motricité de 52 m² au rez-de-chaussée ainsi que 2 classes : une de 66m² et une de 68m² (45m² + mezzanine de 23m²) à l'étage.

Les membres du conseil souhaitent que la salle de restauration soit réalisée sur le modèle de la salle de classe des esquisses C et D, ouverte sur les deux étages.

Le conseil réaffirme son désir de conserver notre commerce au sein de la commune. Une demande de subvention a été déposée auprès de la région afin d'aider au financement de la rénovation de l'école actuelle en café qui n'est pas éligible aux subventions du projet école.

Le conseil souhaitant associer l'équipe enseignante au projet, le choix de la disposition leur sera présenté demain par Monsieur le Maire et la délibération sera proposée lors d'un conseil extraordinaire programmé mardi 26 septembre à 18h30.

5 - Informations Plan Local d'Urbanisme.

A la lecture de notre dossier, le SANO de Vienne nous a demandé mi-juillet de faire suivre notre arrêt projet pour avis à la commission environnementale de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement pour les terrains en zone Natura 2000 et à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers pour validation de nos Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) au Burizay et au chemin du fort.

Afin de respecter le délai de réponse, Monsieur le Maire a pris contact avec notre commissaire enquêteur et d'un commun accord, il a été décidé de décaler d'un mois l'enquête publique

prévue mi-septembre.

L'enquête publique débutera le vendredi 20 octobre 2017 avec une permanence en mairie du commissaire enquêteur de 15h00 à 17h00.

Trois autres permanences sont prévues les 26 octobre de 10h00 à 12h00, 07 novembre de 15h00 à 17h00 et le mardi 28 novembre de 10h00 à 12h00 date de clôture de l'enquête publique.

La parution aux journaux officiels (Dauphiné et Essor) et l'affichage seront effectués pour le 04 octobre 2017.

Toutes les réponses reçus à ce jour des Personnes Publiques Associées sont favorables et notamment celles de la DDT et du SYMBORD (SCOT). Au rythme de leurs arrivés ces avis sont transférés à Monsieur GEOFFROY de notre cabinet d'urbanisme afin qu'il prenne en compte les réserves émises.

6 - informations et questions divers.

- Départ à la retraite de Madame Anne MIGNOT au premier trimestre 2018.

Après 18 ans de présence au secrétariat de notre commune Madame Anne MIGNOT fera valoir ses droits à la retraite au 01 avril 2018.

Début septembre, Madame Irène MARTINEZ a sollicité un entretien auprès du Maire afin de discuter de ses possibilités d'évolution au sein de notre structure.

Monsieur le Maire lui a fait part du poste de secrétaire qui aller se libérer et après réflexion Madame Irène MARTINEZ s'est portée volontaire, dans le cadre de l'évolution de sa carrière, au poste de secrétaire de Mairie. Madame Colette LASSALLE récupérant les heures de ménages de Madame MARTINEZ au 01 novembre 2017, celles-ci permettront un volume d'heures de formation auprès de Madame MIGNOT afin d'assurer une continuité de fonctionnement de notre secrétariat.

En temps voulu, Monsieur le Maire demandera au conseil municipal de délibérer sur la modification du poste de Madame MARTINEZ.

- CCBD : Constitution de la commission habitat/logement.

Monsieur Jean-Yves BRENIER, vice-président en charge de l'habitat et du logement a souhaité la création d'une commission composée de représentants de chacune des communes membres. Elle sera composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune.

Monsieur le Maire propose de désigner les deux représentants de notre commune.

Titulaire : Joël MAZZARO

Suppléant : Karim AMEZIANE

- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable.

Conformément au décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015, Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) que nous a transmis l'Agence Régionale de Santé (ARS) via le Syndicat Intercommunal du Lac de Moras.

En conclusion l'eau distribuée par le S.I.E du Lac de Moras au cours de l'année 2016 présente une eau de très bonne qualité bactériologique.

Par ailleurs, elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

La présence de contaminants tels que des produits phytosanitaires à des valeurs non négligeables, renforce l'importance de sensibiliser les différents acteurs à de possibles contaminations liées aux usages des sols et de protéger efficacement la ressource notamment via la mise en place de périmètres de protection.

L'eau potable est facturée au coût de 1,10 euros/m².

- Chemin rural du fort.

Monsieur le Maire a reçu en mairie la famille CONTAMIN qui, à l'occasion d'une demande de bornage de leurs parcelles chemin du fort, a constaté qu'une partie du chemin rural avait disparu et que les randonneurs s'orientaient, de fait, vers l'accès à la maison forte. Après deux

visites sur le terrain et un entretien avec Monsieur WARHEM, géomètre du cabinet AGATE à FRONTONAS, Monsieur le Maire s'est engagé à redonner au chemin rural son tracé initial et a demandé un devis de bornage au cabinet AGATE au cas où cette démarche s'avère nécessaire à l'occasion de ces travaux. Le devis s'élève à 1 080,00 euros HT. Monsieur le Maire présente les différents plans attestant du tracé et attend le bornage de la première partie, en cours à la demande de la famille CONTAMIN, pour finaliser le tracé du chemin rural du fort.

- Suppléants des représentants du tribunal et du préfet pour les listes électorales.

Monsieur le Maire rappelle que Messieurs Karim AMEZIANE et Monsieur Jacques PORCHERET sont les représentants titulaires du tribunal et du préfet pour les listes électorales. Il propose de nommer des suppléants au cas où les titulaires aient un empêchement à l'occasion de l'édition des listes, les dates de retour étant imposées et les délais souvent courts.

Suppléant du tribunal : Corinne PELEGRY

Suppléant du préfet : Adolphe MOLINA

- Info SMND Nettoyage de printemps.

Le SMND nous a informé que l'édition 2018 du Nettoyage de printemps est prévue le samedi 24 mars 2018.

Depuis quelques années, celui-ci est effectué en partenariat avec nos enseignants qui choisissent une date qui leur est favorable et souvent différente de celle-ci. Néanmoins, nous remercions le SMND auprès duquel nous récupérons nos besoins en matériels (gants, sacs, gilets).

La séance est levée à 20h35.

MAZZARO	Joël	
MOLINA	Adolphe	
GRAMOND-GAY	Lydie	
AMEZIANE	Karim	
PELEGRY	Corinne	
POTIER	Yves	Absent
FLAMAND	Nathalie	
BRASME	Michel	
BERNARD	Marc	Absent
ADAMOWICZ	Anne	
VELIEN	Max	